



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement 77-86

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 7 septembre 2021 le règlement numéro 77-86 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la délimitation de la zone résidentielle numéro 126 ».

Le règlement a pour objet d'agrandir la zone résidentielle numéro 126, située en bordure de la rue Notre-Dame, afin d'y inclure un lot voisin localisé présentement dans la zone numéro 301.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 30 septembre 2021.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 20 octobre 2021.
Annick Lafontaine
Greffière